



Sommaire :

- Le mot du maire
- Raccordement postal
- Projet de rénovation salle des fêtes
- Projet de réhabilitation du vieux Triors
- Le SCOT
- Le cimetière
- Les investissements 2012
- Urbanisme
- Délibérations
- Comptes Rendus du Conseil
- CAPR & Anim2Prox
- Infos locales
- Les associations
- Commerce
- Agenda

Vœux du Maire et du conseil le 5 janvier 2013 à 18h30 à la Salle des Associations

Liste électorale

Nous rappelons à tous les citoyens non encore inscrits sur la liste électorale qu'ils doivent le faire avant le **31 décembre**. Se présenter en Mairie, muni d'un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport) et d'un justificatif de domicile aux heures d'ouverture au public.

Chers concitoyens,

L'année 2012 touche à sa fin; elle a été marquée par une série d'événements majeurs pour le futur de nos communes :

- au niveau national, par les élections présidentielles et législatives qui se sont tenues au 1er semestre 2012.

- au niveau local, par la poursuite de la mise en œuvre de la réforme des collectivités locales, en particulier pour ce qui nous concerne directement, le projet de grande agglomération proposé par le Préfet et la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale). Ce projet propose de regrouper 51 communes représentant environ 220 000 habitants dans une seule entité, au sein de laquelle on retrouverait, entre autres, les agglos actuelles de Valence (Valence-Agglomération), Romans (la CAPR) et Bourged-Péage (la CCCBP). Les conseils municipaux des communes concernées, dont le nôtre, doivent délibérer et voter d'ici fin 2012 pour ou contre ce projet de grande agglomération. La décision finale sur la création et le périmètre de la future grande agglomération "Valence/Romans" reviendra au Préfet et à la CDCI en 2013.

Pour ce qui concerne directement les projets ou chantiers du Conseil Municipal en 2012, on retiendra :

- l'aboutissement du projet de raccordement postal lancé en 2011, les panneaux de rues ont été posés, les plaques avec N° ont été distribuées, la Poste a fourni les nouveaux certificats d'adresse de tous les foyers triorais.

- le lancement du projet de rénovation de la salle polyvalente, les démarches préalables au lancement du projet définitif sont terminées.

- les tâches préparatoires en vue de lancer un projet de réhabilitation d'une partie du centre ancien sont terminées ; un projet concret pourrait démarrer dès 2013.

Pour ces deux derniers points, le soutien du Conseil Général a été décisif.

- les travaux d'entretien courant des bâtiments communaux (école, mairie,...), des voiries, de l'assainissement collectif.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Romans, pour sa part a lancé un nouveau service "le VAP" (covoiturage) depuis la rentrée de Septembre 2012; une ligne passe par Génissieux, une autre par Châtillon. La presse s'en est fait l'écho.

Tous ces sujets sont repris dans ce bulletin.

Je remercie toute l'équipe municipale pour son engagement au quotidien pour la commune.

C'est, bien sûr, la période des vœux qui commence.

J'en profite donc pour vous souhaiter au nom de l'équipe municipale tous nos vœux les meilleurs pour vos familles pour l'année 2013.

Le Maire
Gérard LABRIET

Le projet de Raccordement postal a pris fin pour les vacances d'été 2012.

Depuis le printemps 2011, un groupe d'élus a travaillé sur ce sujet pour répondre à une exigence nationale et faire en parallèle un inventaire complet des réseaux de circulation sur notre territoire (public et privé).

Coté postal, l'objectif était de bouleverser le moins possible les appellations des voies pour éviter des contraintes administratives aux Triorais tout en respectant les règles des dénominations.

Au-delà du raccordement, la commune dispose à ce jour d'un cadastre actualisé que vous pouvez visualiser sur le site de la CAPR (Communauté d'Agglomération du Pays de Romans). <http://carto.pays-romans.org/>.

Grâce à l'accord des propriétaires des chemins privés sollicités dans le cadre du projet, la commune dispose d'un réseau de voirie maillé et nommé (public + privé), praticable et identifiable rapidement avec les technologies d'aujourd'hui (GPS). Cela permet en cas de sinistre ou accident des interventions rapides.

Projet de rénovation de la Salle des Fêtes de TRIORS.



Etudes et travaux :
de novembre 2012 à
mai 2013.

Travaux : mai 2013 à
mars 2014.

Réception avril
2014.

Le projet de rénovation est maintenant lancé, le Conseil Municipal a délibéré favorablement lors de la séance du 12/11/12. Les chiffres clé sont les suivants :

- le budget cible est de l'ordre de 570 000 € HT,
- le montant cumulé des subventions accordées par l'État, le Conseil Général et la réserve parlementaire, est de l'ordre de 400 000 €.
- L'autofinancement apporté par la commune sera de l'ordre de 90 000 € ; un emprunt bancaire viendra compléter le dispositif de financement du projet de rénovation.
- Les travaux dureront environ 1an : de mai 2013 à mars 2014.

La salle polyvalente sera bien-sûr indisponible pendant cette période. Des solutions de rechange devront être trouvées pour les animations prévues par les associations pendant cette période.



Projet de réhabilitation du centre de Triors

Il y a deux ans nous avons évoqué dans le bulletin municipal de décembre 2010, notre ambition de préserver et faire revivre un des plus anciens ensembles bâtis situé au centre du village au carrefour de la "Route des Vignes" et du Chemin de "la Garenne", le tènement "Châteauvieux".

Ce qui n'était qu'une ambition, grâce aux efforts conjugués des propriétaires, du Conseil général, de HPR et de la Commune, a maintenant pris la forme d'un projet de réhabilitation du corps de bâtiment bordant le chemin des vignes.

Les permis de construire pourraient être déposés au 1^{er} semestre 2013. Dans ce cas, les premiers locaux réhabilités pourraient être mis à disposition dans les deux années à venir.

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) a pour objectif de définir un projet de territoire qui offre un développement harmonieux et cohérent à tout un bassin de vie, en fixant des objectifs de politiques publiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements, de développement durable, etc.. Sa mise en œuvre passe par la fixation d'orientations générales pour l'organisation de l'espace à l'intérieur du périmètre retenu pour répondre à l'objectif sous forme de documents d'urbanisme tels le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et le DOO (Document d'Orientations et d'Objectif), documents opposables aux POS ou PLU locaux.

Le nôtre concerne les bassins de vie de Valence au sud à Tain/Tournon au nord et à Bourg de Péage/Romans à l'est. On l'appelle le SCOT DU GRAND ROVALTAIN. Son élaboration est assurée depuis 2010 par un syndicat regroupant des représentants des communes et des EPCI. L'objectif est d'aboutir début 2014.

Cimetière :

En 2012, il a été adopté au budget de fonctionnement, une dépense pour assurer la remise en état de la moitié des emplacements repris par la mairie suite à la procédure de constatation de l'état d'abandon (voir article ci-après). L'autre moitié sera budgétée en 2013 et les travaux auront lieu dans le premier semestre.

Nous allons en 2013 chiffrer des travaux pour, en priorité consolider le mur de soutènement au-dessous de la route communale et empêcher la circulation de véhicules trop près de ce mur.

Ensuite repérer les ressources en matière de tombes, réserver un emplacement pour un deuxième columbarium. Nous en profiterons pour évaluer également la remise en état des voiries. L'ossuaire sera restauré et identifié.

Reste à voir sur quelle (s) année (s) seront inscrits ces frais ?

Reprise de concessions : La reprise ne peut intervenir avant un délai de 30 ans à compter de l'acte de concession. La procédure de reprise ne peut donc concerner que des concessions trentenaires qui ont fait l'objet d'un renouvellement, cinquantenaires ou perpétuelles. La procédure ne peut être engagée que 10 ans après la dernière inhumation faite dans le terrain concédé. Il faut que la concession soit en état d'abandon, c'est-à-dire qu'elle ait cessé d'être entretenue et cet état doit avoir été constaté dans les conditions fixées à l'article R 2223-13 du code général des collectivités territoriales. La procédure, longue et complexe, se décline en deux temps.

Constatation de l'état d'abandon : Il faut que l'état d'abandon soit constaté par un procès-verbal dressé par le Maire, après une visite des lieux (art. R 2223-13). *Formalités préalables à la rédaction du procès-verbal* - Si les descendants ou les successeurs du concessionnaire ou éventuellement les personnes chargées de l'entretien sont connus, le Maire adresse, un mois avant la visite, une lettre recommandée avec accusé de réception les invitant à se rendre à la visite ou à se faire représenter. Il leur indique le jour et l'heure de la constatation. Si la résidence des descendants ou des successeurs du concessionnaire n'est pas connue, l'avis est affiché à la Mairie et à la porte du cimetière. Le procès-verbal indique le numéro de la concession ; il mentionne aussi, le nom des propriétaires de la concession. Le procès-verbal est signé par le Maire ou son délégué (adjoint). Le Maire porte à la connaissance du public des extraits du procès-verbal par affichage à la porte de la Mairie et à celle du cimetière pendant une durée totale d'un mois. Dans chaque Mairie, il est tenu une liste des concessions dont l'état d'abandon a été constaté conformément à la procédure qui vient d'être décrite.

Décision de reprise : La reprise de la concession ne peut être prononcée qu'après **un délai de 3 ans** suivant l'accomplissement des formalités de publicité (art. L 2223-17 du CGCT). Le délai commence à courir à l'expiration de la période d'affichage des extraits de procès-verbal. Durant ce délai, aucun acte d'entretien ne doit être constaté. Après écoulement de ce délai, le Maire a la faculté de saisir le Conseil Municipal qui décide s'il y a lieu ou non de reprendre la concession. Le Conseil Municipal émet un avis favorable ou défavorable. Dans le premier cas, il autorise le Maire à reprendre la concession. Si le Conseil Municipal décide cette reprise et sans observation de la part de la Préfecture, le Maire peut prendre un arrêté prononçant la reprise qui sera exécutoire de plein droit dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa notification. *Exhumation des restes :* le Maire fait exhumer les restes des personnes inhumées dans chaque emplacement repris. Le Maire fait aussitôt réinhumer ces restes dans un ossuaire. Lorsque toutes ces formalités ont été accomplies, la commune peut à nouveau concéder le terrain repris à une autre personne.

Tarifs des concessions au cimetière de Triors : 250 € le mètre linéaire pour une durée de 30 ans.

Tarifs du columbarium : 500 € la case pour deux urnes et pour une durée de 30 ans.

Les investissements 2012

Nous avons engagés comme chaque année des travaux de voirie avec le reprofilage de la route de la plaine et la consolidation de deux carrefours en enrobé (coût des travaux 22 000 € dont 50% subventionnés par le CG de la Drôme). Suite aux dégradations volontaires des WC publics nous avons remplacé la porte en bois par une porte en fer et équipé les toilettes d'un WC handicapé (coût des travaux 1 800 € dont 800 € subventionnés).

Suite page 4

Les investissements 2012 (suite)

Pour l'école primaire nous avons réhabilité les WC extérieurs sous le préau et créé des toilettes pour handicapé. Toujours à l'école nous avons fait reprendre le schéma électrique des classes pour être aux normes. La chaudière à gaz a été remplacée. Un sol plastique avec isolant a été posé dans la classe la plus ancienne pendant les vacances de la Toussaint par notre employé et l'aide des élus. Les chenaux du toit de la mairie ont été réparés ou remplacés. L'ensemble de ces travaux a coûté 12 500 € dont 5 000 € subventionnés par le CG de la Drôme.

Le raccordement postal a engendré 10 500 € de dépenses dont 5 300 € subventionnées par le CG.

À ces travaux si on rajoute le paiement des factures d'enfouissement de lignes faites en 2011 pour le chemin des Combes (12 000 €), les frais d'Architecte pour la rénovation de la salle des fêtes (24 400 €), la commune aura investi 83 000 € hors remboursement des annuités d'emprunt de la place de l'Europe (13 000€).

Urbanisme DECLARATIONS PREALABLES 2012

NOM	Prénom	Adresse	Date de dépôt	Commune	Nature demande
HATOT	Julien	Chemin des Pionniers	14/01/2012	TRIORS	Four à pain
LEYDIER	Guy	La Garenne	26/01/2012	TRIORS	Réfection toiture
KRSTIC	Vladan	La Vigneraie n°8	13/02/2012	TRIORS	Abri de jardin
ROZAND	Pascal	Les Hts du Levant	19/03/2012	TRIORS	Création chambre
LAVAYSSIERE	J-Claude	ch. Combe Pierratte	07/04/2012	TRIORS	Piscine
BARRUYER	Michel	Chemin des Pionniers	10/05/2012	TRIORS	Clôture
LETHEUX	Didier	Le Planchatel	18/06/2012	TRIORS	Panneaux solaires
LEYDI	Christian	4 Les Hts du Levant	05/07/2012	TRIORS	Panneaux photovoltaïques
PERNAUT	J-Paul	40 Chemin du Couchant	03/09/2012	TRIORS	Réfection toiture
BOSSAN	Michel	950 Chemin des Combes	06/09/2012	TRIORS	Construction Sas +local
BOUVIER	André	185 Montée du Pavé	10/09/2012	TRIORS	Agrandissement auvent+escalier
BERT/LANGENOIR	Éric	530 Chemin des VERNES	22/10/2012	TRIORS	Abri bois
BURAI	J Marc	285 Chemin de Lombret	22/11/2012	TRIORS	Piscine +local technique +abri de jardin

PERMIS 2012

NOM	Prénom	Adresse	Date dépôt	Accepte/refusé	Type de travaux
Commune de Triors		Place de l'Europe	30/01/2012	A 27/09/2012	Rénovation/ext salle polyvalente
BOSSAN	Michel	Les Combes	15/03/2012	A 30/04/2012	Réfection poulailler après incendie
LEYDI	Christian	4 Les Hauts du Levant	24/03/2012	en attente pièces complémentaires	Création garage
VANDRE	Julien	8 Côté Jardin	07/04/2012	A 05/11/2012	Ext/surélévation habitation
BURAI	J-Marc	Lombret	26/05/2012	R 20/08/2012	piscine+local technique
ROUSSET	Fabrice	La Berlodiaire	09/06/2012	A 20/08/2012	Aménagement local pour fabrication farine + entrepôt

Comptes rendus du conseil

Absents excusés : A. LAMBERT (4 Mai)- A. CHABERT-BONTOUX (12 juillet) – A. COUSTAURY (12 octobre)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Le 4 mai 2012.**

Objet : création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe. Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 27 mars 2012 et fait part de l'arrêté n° 03/2012 du 26 avril 2012 du Centre de Gestion par lequel il nomme Madame Nicole UNY au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe à dater du 1^{er} septembre 2012. Le Maire propose donc au Conseil Municipal la création du poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe à dater du 1^{er} septembre 2012. L'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe sera rémunéré sur l'IB 380-IM 350 – échelon n° 8 pour 33H/semaine. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette création.

Le 8 juin 2012.

Objet : dotation cantonale voirie 2013. Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des devis demandés pour les travaux de voirie pour l'année 2013 d'un montant de 25 000 € HT. Dans le cadre de la dotation cantonale voirie, une demande de subvention est déposée auprès du Conseil Général de la Drôme. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte la proposition de travaux voirie 2013.

Objet : tarifs de la régie communale pour le fonctionnement d'un débit de boissons. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 10 juillet 2009 concernant la création de la régie communale et le montant du prix des boissons. Monsieur le Maire rappelle ces montants et demande l'avis du Conseil Municipal quant à ces tarifs. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de garder les mêmes tarifs qu'en 2010.

Objet : Projet délibération protection sociale complémentaire. Le Maire expose L'article 22 bis de la loi 83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires qui prévoit que l'Etat, les régions, les départements, les communes et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents, tout comme l'aide apportée par les employeurs publics. La commune de Triors souhaite s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque "prévoyance". La commune mandate le CDG26 (centre de gestion des employés territoriaux) afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque choisi. La commune s'engage à communiquer au CDG26 les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population en cause. La commune prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG26, par délibération et après conclusion d'une convention avec le CDG26.

Objet : participation pour assainissement collectif (PAC). Monsieur le Maire expose que la PAC a été créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012 pour permettre le maintien du niveau actuel des recettes des services publics de collecte des eaux usées et pour satisfaire les besoins locaux d'extension des réseaux, notamment dans les zones de développement économique ou urbain. Elle est destinée à remplacer la participation pour raccordement à l'égout (PRE), supprimée en tant que participation d'urbanisme liée au permis de construire. A compter du 1er juillet 2012, la participation pour raccordement à l'égout (PRE) est supprimée et remplacée par la participation pour assainissement collectif (PAC). Au vu de cet exposé, le Conseil Municipal décide de fixer la PAC pour les constructions nouvelles et les constructions existantes au 1er juillet 2012 par logement à 2 500 €, rappelle que le fait générateur de la PAC est le raccordement au réseau, dit que les recettes seront recouvrées comme en matière de contribution directe et inscrites au budget assainissement.

Objet : admission en non-valeur pour des produits irrécouvrables. Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état des titres irrécouvrables envoyé par notre Trésorier qui demande à notre collectivité l'admission en non-valeur c'est-à-dire un apurement comptable des dettes concernées. La liste reçue fait état de poursuites sans effet et de créances minimales pour un total de 1 229.27 €. Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal, à l'unanimité : accepte l'admission en non-valeur des titres pour les créances minimales d'un montant de 0.72 €. Refuse l'admission en non-valeur des titres pour les créances (poursuites sans effet) pour un montant de 1 228.55 € présenté par le Trésorier de Romans arrêté à la date du 3 avril 2012.

Le 12 juillet 2012 :

Objet : signature renouvellement du CEJ avec la CAF de la Drôme. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat enfance signé pour la période 2008-2011, entre la Communauté d'Agglomérations du Pays de Romans et la CAF de la Drôme, est arrivé à échéance au 31 décembre 2011. Ce type de contrat permet à la Communauté d'Agglomérations et à ses communes partenaires de bénéficier des aides financières indispensables au fonctionnement des équipements petite enfance dont elles ont la charge.

Rappelons que le CEJ est conclu pour 4 ans : celui du Pays de Romans porte sur la période 2012-2015. Il comprend 2 volets : **volet 1** : jeunesse intéressant des actions engagées auprès des 6 ans-17 ans, **volet 2** : petite enfance intéressant des actions engagées auprès des moins de 6 ans. Il est proposé à la commune de revalider les actions déjà inscrites au précédent schéma de développement du contrat Enfance 2008-2011, afin que les actions et équipements portés par la commune et déjà financés au titre de la dernière année du Contrat Enfance puissent continuer à l'être. D'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement du CEJ 2012-2015 avec la CAF de la Drôme.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, suite**Le 12 juillet 2012 :****Objet : signature renouvellement du CEJ avec la CAF de la Drôme (suite)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité : revalide les actions déjà inscrites au précédent schéma de développement du contrat enfance 2008-2011 et autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement du CEJ 2012-2015 avec la CAF de la Drôme.

Le 30 Août 2012 :**Objet : Reprise de concessions abandonnées.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les concessions figurant sur la liste ci-annexée ont fait l'objet d'un premier procès-verbal en date du 25 octobre 2008 et d'un deuxième procès-verbal du 20 juillet 2009. Ces deux procès-verbaux constataient l'état d'abandon des concessions et ont été affichés en Mairie et à la porte du cimetière. Une plaquette a été posée sur les concessions concernées mais aucun entretien n'a été fait depuis. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reprendre ces concessions. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité décide la reprise par la commune des concessions abandonnées.

Le 12 Octobre 2012**Objet : détachement de la parcelle A 178.**

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de construction de logements locatifs sociaux sur la parcelle A 178 par la Société HPR (Habitat du Pays de Romans).

Cette parcelle d'une surface totale de 272 m² doit faire l'objet d'un détachement de parcelle à savoir de :

Une superficie de 112 m² qui sera cédée, à titre gratuit, à la société HPR.

Une superficie de 160 m² qui sera cédée, à titre gratuit, au Département pour la réalisation de cet aménagement.

Un document d'arpentage sera établi par un géomètre. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de procéder au détachement de la parcelle A 178 pour une emprise d'environ 112 m² au profit de la Société HPR et 160 m² au profit du Département pour la réalisation de cet aménagement.

Objet : cession gratuite de parcelle à la Société HPR (Habitat du Pays de Romans) en échange d'aménagement.

La Société HPR représentée par Monsieur LARUE Fabrice propose de réaliser un aménagement global pour réaliser la construction de logements locatifs sociaux sur la parcelle A 178. Cet aménagement sera situé sur la parcelle A 178 appartenant à la Société HPR. Afin de permettre l'aménagement de ce site dans les meilleures conditions, la commune accepte de céder, à titre gratuit, une superficie d'environ 112m² de la parcelle A 178. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de procéder à la cession gratuite de la parcelle A 178 d'une emprise d'environ 112 m² au profit de la Société HPR représentée par Monsieur LARUE Fabrice en contrepartie d'un aménagement global à réaliser.

Objet : cession de parcelle au Département pour la construction de logements locatifs sociaux.

Concernant le projet de la construction de logements locatifs sociaux à Triors, la Société HPR (Habitat du Pays de Romans) représentée par Monsieur LARUE Fabrice a sollicité le Département pour bénéficier du Fonds Départemental d'Action Foncière (FAF). Cet aménagement sera situé sur la parcelle A 178. Afin de permettre l'aménagement de ce site dans les meilleures conditions, la commune accepte de céder à titre gratuit au Département environ 160 m² à détacher de la parcelle A 178 (surface totale de 272 m²). Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de procéder à la cession gratuite d'une emprise d'environ 160 m² de la parcelle A 178 au profit du Département pour permettre la réalisation de construction de logements sociaux par le HPR.

Objet : Projet de fusion, dans un Syndicat d'Irrigation Départemental de 8 syndicats intercommunaux d'irrigation.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le courrier du Préfet concernant le projet de fusion, dans un Syndicat d'Irrigation Départemental de 8 syndicats intercommunaux d'irrigation au 1er janvier 2013 ainsi que de son arrêté relatif au projet de périmètre. Cet arrêté définit les 8 syndicats intercommunaux d'irrigation et leurs communes rattachées, à savoir : S.I. Canal de la Bourne, S.I. d'irrigation du Sud Est Valentinois, S.I. d'irrigation de Crest Nord, S.I. d'irrigation de Crest Sud, S.I. d'irrigation Alex-Montoison, S.I. d'irrigation Rhône Montélimar, S.I. d'irrigation de Marsanne et ses environs, S.I. pour l'irrigation de la région de Romans. Ce Syndicat d'Irrigation Départemental comptera 76 membres pour une population de 252 819 habitants (population totale INSEE 2012). Monsieur le Maire demande donc l'accord du Conseil Municipal sur ce projet de fusion. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité : donne son accord sur le projet de fusion, dans un Syndicat d'Irrigation Départemental de 8 syndicats intercommunaux d'irrigation au 1^{er} janvier 2013, Accepte les statuts établis en accord avec les services de la Préfecture, Propose que le siège du nouveau syndicat soit à St Marcel-les-Valence (26320), accepte la dénomination suivante : SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS.

16 novembre 2012 :**Objet : Désignation des délégués au Syndicat d'Irrigation Drômois.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 12 Octobre 2012 concernant le projet de fusion, dans un Syndicat d'Irrigation Départemental de 8 syndicats intercommunaux d'irrigation au 1^{er} janvier 2013. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner deux délégués titulaires pour représenter la Commune de Triors au sein du Comité du Syndicat d'Irrigation Drômois. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré désigne deux délégués titulaires : M. BURAI Bernard, domicilié 445 Chemin de Lombret et M. MINODIER Pascal, domicilié 1340 Chemin des Beugnets.

Objet : Lancement projet de rénovation de la salle polyvalente de Triors.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation de la salle polyvalente pour un montant des travaux de 571 772 € HT. Il rappelle également l'octroi de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour un montant de 112 500 € et celle de la réserve parlementaire pour 5 000 €. Il l'informe de l'accord du Conseil Général pour l'attribution d'une subvention calculée (après déduction de la DETR) à hauteur de 50 % + 5% de la caisse de solidarité. Le permis de construire a été accordé le 27 septembre 2012 et les commissions d'accessibilité et de sécurité ont émis un avis favorable pour ce projet. Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de lancer les travaux dès maintenant. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité : autorise le Maire à lancer les travaux, à signer les pièces afférentes au dossier et dit que les dépenses seront inscrites au budget 2013.

13 décembre 2012 :

Objet : Renouvellement convention ATESAT. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 30 mars 2010 concernant le renouvellement de la convention ATESAT jusqu'en 2012 (assistance technique fournie par l'état pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire). Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler cette convention qui prendrait effet au 1^{er} janvier 2013 pour une durée d'un an. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un accord de principe pour renouveler la convention avec le représentant de l'État pour bénéficier de l'A.T.E.S.A.T. en 2013.

Objet : Agglomération "VALENCE ROMANS SUD RHONE-ALPES" : Périmètre

Il est proposé aux 51 conseils municipaux : d'adopter le périmètre de la communauté d'agglomération issue de la fusion de la Communauté d'agglomération Valence Agglo Sud Rhône-Alpes, avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Romans et la Communauté de communes Canton de Bourg-de-Péage, étendue à la partie drômoise de la Communauté de communes bi-départementale des Confluences Drôme-Ardèche, ainsi qu'à la commune d'Ourches regroupant les communes de Alixan, Barbières, Beaumont-lès-Valence Beauregard-Baret, Beauvallon, Bésayes, Bourg-de-Péage, Bourg-lès-Valence, Chabeuil, Charpey, Châtillon Saint-Jean, Châteauneuf sur Isère, Chatuzange-le-Goubet, Clérieux, Crépol, Etoile, Eymeux, Génissieux, Geyssans, Granges-lès-Beaumont, Hostun, Jaillans, La Baume Cornillane, La Baume d'Hostun, Le Chalon, Malissard, Marches, Miribel, Montéléger, Montélier, Montmeyran, Montmiral, Montrigaud, Mours Saint-Eusèbe, Ourches, Parnans, Peyrins, Porte-lès-Valence, Rochefort Samson, Romans-sur-Isère, Saint - Bardoux, Saint-Bonnet, Saint-Christophe et le Laris, Saint-Laurent d'Onay, Saint-Marcel-lès-Valence, Saint-Michel-sur-Savasse, Saint-Paul-lès-Romans, Saint-Vincent la Commanderie, Triors, Upie, Valence. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : décide d'accepter le périmètre tel que proposé. Vote à bulletin secret : POUR : 6- CONTRE : 2 -BLANC : 1

Objet : Agglomération "VALENCE ROMANS SUD RHONE-ALPES" : Pacte statutaire

Il est proposé aux 51 conseils municipaux :

De retenir comme nom de la communauté d'agglomération "**Valence – Romans Sud Rhône Alpes**",

De fixer le siège de Valence – Romans Sud Rhône Alpes : rue de la Gare Rovaltain 26300 ALIXAN, d'arrêter, jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux en application de l'article L5216-3 du Code général des collectivités territoriales et après le renouvellement général des conseils municipaux en application de l'article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la composition du conseil de la communauté d'agglomération à 110 (cent dix) membres avec la répartition suivante :

- 1 (un) délégué titulaire et 1 (un) délégué suppléant, pour Alixan, Barbières, Beauregard-Baret, Beauvallon, Bésayes, Charpey, Châtillon Saint-Jean, Clérieux, Crépol, Eymeux, Génissieux, Geyssans, Granges-lès-Beaumont, Hostun, Jaillans, La Baume Cornillane, La Baume d'Hostun, Le Chalon, Malissard, Marches, Miribel, Montéléger, Montmeyran, Montmiral, Montrigaud, Mours Saint-Eusèbe, Ourches, Parnans, Peyrins, Rochefort Samson, Saint-Bardoux, Saint-Bonnet, Saint-Christophe et le Laris, Saint-Laurent d'Onay, Saint-Michel-sur-Savasse, Saint-Paul-lès-Romans, Saint-Vincent la Commanderie, Triors, Upie,
- 2 (deux) délégués, pour Châteauneuf-sur-Isère, Chatuzange-le-Goubet, Etoile, Beaumont-lès-Valence et Montélier,
- 3 (trois) délégués, pour Chabeuil et Saint-Marcel-lès-Valence,
- 4 (quatre) délégués, pour Bourg-de-Péage et Porte-lès-Valence,
- 7 (sept) délégués, pour la commune de Bourg-lès-Valence,
- 13 (treize) délégués, pour la commune de Romans-sur-Isère,
- 27 (vingt-sept) délégués, pour la commune de Valence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : décide d'accepter le pacte statutaire tel que proposé.

Vote à bulletin secret : POUR : 7 CONTRE : 1 BLANC : 1

Comptes rendus du conseil municipal

École primaire : 39 élèves inscrits cette année (17 chez les petits et 22 chez les grands).

Travaux : bac à sable : le sable a été changé, la bêche réparée. Les planches pour entourer le potager ont été installées. La zinguerie des chenaux a été révisée. Les toilettes de la cour de l'école sont terminées. Des tables et une étagère ont été aménagées pour l'informatique, divers travaux d'électricité réalisés. Le sol de la classe des grands a été amélioré par la pose d'un linoléum. Un interphone va être installé sur le portail de la cour pour correspondre avec les enseignants pendant les heures de classe.

Au quotidien Les évaluations nationales des CE1 et CM2 ont eu lieu.

Respect de l'horaire de la garderie : rappeler aux parents que toute heure commencée est due.

Le problème des locaux pour la garderie le mardi soir est provisoirement solutionné en occupant une salle de classe. Demande de dérogation pour un élève pour l'année du CP : vote en conseil municipal : 2 contre - 1 abstention et 5 pour.

L'élection des délégués de parents au Conseil d'école a eu lieu. Il y a eu 26 votants sur 66 électeurs. On peut regretter le faible taux de participation des parents d'élèves à cette élection. Les élèves ont fait une sortie à la ferme de Cocagne avec un travail sur le thème de l'environnement. Le voyage de fin d'année scolaire : les enfants sont allés passer une journée au parc 1001 cornes à St Donat.

Des sorties sont projetées pour cette année 2012-2013 : théâtre, ski, natation, escrime. Les projets retenus seront en grande partie financés par le Sou des écoles que nous remercions. Mme KENNEDY intervenante en anglais assurera les heures jusqu'à la fin de cette année scolaire.

Les instituteurs demandent une barrière le long du fossé du terrain multi-usage, question à étudier. La propreté du terrain multi usages est mise à mal avec les déjections canines. La commune a placé plusieurs panneaux pour interdire la divagation des chiens sur le terrain. Malheureusement un panneau a déjà été détérioré.

SIVOS (École Maternelle) : Il y a 78 élèves inscrits cette année à l'école maternelle (17 de Triors, 45 de Châtillon-St-Jean et 16 de Parnans). **Travaux** : Renouvellement du matériel : 10 nouvelles couchettes.

Il existe toujours des problèmes de chauffage dans l'ancien bâtiment. Une demande de subvention cantonale a été déposée pour 2013 pour envisager le remplacement de ce mode de chauffage au sol.

Un poste d'agent d'animation a été créé. Deux dérogations ont été refusées.

Les projets pour l'année : musique, jardinage, salon du livre.

Assainissement : une vanne de dérivation a été installée à la station pour gérer la dispersion des eaux vannes dans les champs d'épandages. Depuis la réparation de ces derniers en 2011, il nous a été conseillé de pratiquer des périodes de repos sur chaque champ. Ceci est aujourd'hui possible avec l'investissement de cette vanne.

Ambroisie : Nous tenons à remercier tous les propriétaires qui ont collaboré aux côtés de la commune pour lutter contre ce fléau. Le référent "ambroisie" a participé à toutes les réunions organisées par la CAPR. Un plan de fauchage spécial a été réalisé sur les espaces publics par la société Morin. Notre employé Michel Bossan a de son côté pratiqué à du débroussaillage ciblé pendant la période haute.

Si les collectivités jouent le jeu, toutes les conditions semblent donc réunies pour qu'une lutte efficace contre l'ambroisie soit pratiquée. Tous les responsables, élus et fonctionnaires sont maintenant bien informés des dangers de l'ambroisie. Les plans départementaux sont d'excellents outils, les moyens de lutte sont bien connus des professionnels. Et pourtant, **aucun allergique ne dira qu'il a senti une amélioration de son sort** en 2012. Pire, la dernière étude (mars 2012) de l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) constate une forte progression de l'ambroisie en Rhône-Alpes de 2008 à 2011 : 70% de malades en plus !

Un espoir cependant : le Comité parlementaire (<http://www.parlementaires-ambroisie.fr>) va déposer à l'Assemblée Nationale un projet de Loi déclarant l'ambroisie plante nuisible à la santé et rendant la lutte contre l'ambroisie obligatoire. Stop Ambroisie (stop.ambroisie@gmail.com) devrait pouvoir contribuer par son expertise du terrain à la rédaction du texte.

Conclusion sans volonté politique et prise de conscience des propriétaires fonciers, aucun espoir. Il est urgent de passer d'une obligation de moyens à une obligation de résultat.

Autres dossiers :

Fontaine place de l'Europe : devis demandés pour solutionner l'écoulement de l'eau du bassin vers le collecteur des eaux de pluie. Chiffrage du chantier : 1000 € HT qui sera porté au budget 2013.

Depuis quelques semaines, le campanile près de l'église est mis en valeur la nuit par son éclairage avec 2 spots installés au sol.

Consultation en janvier 2013 pour remplacer le logiciel comptable obsolète du fait des nouvelles technologies exigées pour échanger avec les services des impôts.

CCAS Repas de fin d'année

Le 15 décembre a eu lieu le repas offert par la municipalité aux retraités de plus de 65 ans de la commune. Un moment riche d'échanges entre le Triorais. Le repas fut préparé par le traiteur "La Paillotte" de Châtillon St-Jean. Cette journée c'est terminée par des chants et la projection d'un film sur le pays des Chambarans.

Actualités CAPR :

La vie de la Communauté d'Agglomération est marquée par deux projets.

Le premier, interne, est la construction de la Cité de la Musique. Si vous êtes passés vers le commissariat ou l'Hôtel des Impôts vous n'avez pas pu ignorer le chantier qui empiète sur le parc François Mitterrand. Nouvelle structure pour le Conservatoire afin de lui donner les moyens d'une nouvelle expansion avec des salles de répétition insonorisées, des salles de concert de qualité. La Cité de la Musique abritera également l'actuelle Cordonnerie, lieu de création de musiques actuelles.

Le second projet est, lui, lié à une éventuelle fusion des communautés de communes de Valence, Romans et Bourg-de-Péage. Projet voulu par le préfet, soutenu par certains et décriés par d'autres. Nous en saurons plus en janvier sur cette évolution, mais d'ores et déjà, il y a eu de nombreuses réunions de travail pour étudier ces rapprochements.

Sinon, les commissions habituelles continuent à fonctionner. A noter, les animations pour les jeunes (12 –17 ans) qui sont regroupées dans un service commun pour 19 des 21 communes de l'agglo dont Romans (voir article ci-après).

Anim2Prox Le dispositif de proximité pour les 12-17 ans, s'est organisé en début d'année 2012 en continuité d'anim'2 Prox. Il concerne maintenant 18 communes rurales. Nous dépendons du secteur Est qui comprend St-Paul-lès-Romans, Châtillon St-Jean et Triors.

L'équipe d'encadrement est composée d'un directeur, de quatre animateurs et d'un éducateur spécialisé.

BILAN DE L'ETE 2012 : Les effectifs correspondent à 105 jeunes inscrits dont 4 jeunes pour Triors.

Des activités sportives, culturelles, des bivouacs, des mercredis créatifs et des vendredis festifs. Deux séjours d'une semaine, un à Argelès et le second à Arcachon. En résumé, le programme était adapté aux attentes des jeunes.

A partir du 16 novembre 2012, nouveau fonctionnement du dispositif Anim2prox !

→ Pour les ados de 14 à 17 ans qui veulent venir sur des temps sans inscriptions, passer un moment avec d'autres jeunes et un animateur pour discuter, jouer à des jeux, organiser des sorties...

C'est... l'Accueil Jeunes ! **Comment ça marche ?** Après s'être acquitté de leur "droit d'inscription" (2 €/an max), les jeunes de 14/17ans peuvent venir librement, sans inscription préalable dans un local jeunes. Les locaux sont équipés en jeux, cuisine, coin salon... L'accueil est assuré par un animateur. Les horaires des locaux jeunes sont les suivants (hors vacances scolaires):

- vendredi soir de 18h à 20h (sauf le dernier vendredi de chaque mois où une sortie sera organisée)
- samedi de 14h à 17h (sauf le dernier de chaque mois qui sera fermé)

Les lieux :

- local de Peyrins (à côté de l'église)
- local de Clérieux (place des écoles)
- local de Saint-Paul-les-Romans (maison des associations). Puis dès le mois de janvier 2013 sur le local de Génissieux (à côté de l'église).

→ Pour les ados de 12 à 17ans qui veulent s'initier à une pratique artistique, un sport, etc., pendant plusieurs mercredis sur un trimestre. C'est...l'Atelier d'initiation! **Comment ça marche ?**

Chaque trimestre, les animateurs proposent 4 ateliers différents sur le territoire pendant 5 ou 6 mercredis, avec une progression d'animation. De janvier à mars 2013 : atelier théâtre, musique assisté par ordinateur, atelier radio, un atelier sportif à définir. Les horaires sont les suivants: un mercredi sur deux de 14h30 à 16h30 (avec accueil de 13H30 à 14h30 et de 16H30 à 17H30)

Les lieux : - Local de Granges-les-Beaumont (place de la mairie), Salle intercommunale de Miribel, Montmiral (salle des fêtes), Châtillon St-Jean (salle des fêtes)

→ Pour les ados de 12 à 17ans qui veulent profiter d'animations dans les locaux, de sorties, etc. C'est...l'Accueil de loisirs! **Comment ça marche ?** Les animateurs proposent des animations un mercredi sur deux durant toute l'année. L'occasion de se faire un cinéma, tournoi de jeux, Les horaires sont les suivants: **un mercredi sur deux de 14h30 à 16h30** (avec accueils de 13H30 à 14h30 et de 16H30 à 17H30)

Les lieux : Local de Granges-les-Beaumont (place de la mairie), Salle intercommunale de Miribel, Montmiral (salle des fêtes), Châtillon St-Jean (salle des fêtes).

Chaque animateur est désormais référent d'un secteur. La répartition est définie comme suit :

→ Jules DE SMET (06.65.4.20.58) pour Mours-St-Eusébe mais aussi pour Clérieux, Saint-Bardoux et Granges-les-Beaumont

→ Denis QUIVRON (07.60.17.13.73) pour Mours, Peyrins, Le Chalon, Crépol, Saint-Laurent d'Onay, Miribel, Montrigaud, Saint-Christophe et le Laris

→ Mathilde AZALET pour Montmiral, Saint-Michel-sur-Savasse, Geyssans, Genissieux

→ **Virginie BROUILLARD (07.60.17.13.76) pour Triors**, Châtillon Saint-Jean, Saint-Paul-les-Romans

Mathieu est l'éducateur spécialisé qui travaille sur tous les secteurs. Son numéro de téléphone est le 07.60.03.96.12.

Mise en œuvre des accompagnements de projets jeunes qui vont être proposés :

- un projet de voyage à Paris
- un projet d'échange avec le Maroc autour des questions de développement durable et des jeux pour les 14-17 ans – 24 jeunes prévus – séjour prévu à la Toussaint 2013
- un projet autour des pratiques artistiques des jeunes "exprime toi jeunesse"

Certains de ces projets sont déjà presque complets. Les inscriptions pour le programme des vacances de Noël auront lieu le samedi 8 décembre 2012.

Pour plus d'informations :

tél: 06 83 84 12 35 / 04 75 71 66 23

Animprox (Facebook)

INFOS LOCALES

Incivilités :

Notre commune est depuis quelques temps le lieu d'incivilités qui perturbent la vie calme de nos concitoyens. Des vols sont commis au cimetière, sur les tombes, dans les voitures sur le parking. Des vitraux de l'église ont été cassés l'année dernière par des jets de pierre (coût 900 €). À l'abri-bus, les toilettes ont été dégradées avec une tentative d'incendier les lieux. Les travaux de restauration d'un montant de 1 500 € ont coûté cher à la commune donc à tous ses habitants. Au-delà du coût, c'est le manque de respect des biens communs qui est insupportable.

Une autre forme d'incivilité est le mépris du code de la route par certains conducteurs. Pour des raisons évidentes de sécurité, la traversée du village doit se faire à une vitesse inférieure à 50 km/heure. Or, cette vitesse est souvent dépassée, créant un risque d'accident grave. Le STOP de l'entrée nord du village n'est pas respecté par de nombreux conducteurs.

Lors de l'entrée ou de la sortie des écoles, des parents garent leur véhicule sur la chaussée face au portail. Ce stationnement est interdit et dangereux. D'une part, la voiture arrêtée rétrécit la chaussée, gênant le passage d'autres véhicules. D'autre part, comme elle est serrée contre les bornes, l'enfant est obligé de s'engager sur la chaussée pour pouvoir y monter, situation extrêmement dangereuse. Ce comportement est d'autant plus inadmissible que la commune a aménagé un stationnement, en bordure de la chaussée, le long de la salle des fêtes. En l'utilisant, les enfants n'ont pas à s'engager sur la route pour accéder aux voitures. À une époque où l'on vante les vertus de la marche, faire quelques pas pour rejoindre la voiture familiale ne peut faire que du bien ! Si, par malheur, un accident devait survenir il serait malvenu de reprocher quoi que ce soit à la municipalité qui a réalisé des travaux assurant une sécurité maximum aux mouvements des élèves.

Afin de faire respecter le code de la route, il peut être envisagé de faire appel à la gendarmerie. Mais la répression est une mauvaise solution. Il est préférable, pour le bien vivre de tous, de respecter des mesures de sécurité de bon sens.

Les VAP au Pays de Romans et de l'Herbasse, votre réseau local de covoiturage spontané

Les VAP, c'est de l'autostop de proximité entre habitants d'un même quartier pour parcourir de courtes distances dans sa commune, aux alentours, ou pour se rendre à une gare, ou un arrêt de bus.

L'AUTOMOBILISTE : accueille un passager lorsqu'il doit prendre sa voiture ou la laisse au garage quand son trajet lui permet de lever le pouce pour se faire amener à un transport public.

Le PIETON : monte dans une voiture qui passe pour se faire amener plus rapidement à un transport public ou pour se déplacer dans les environs...

Pour en savoir plus, cliquer sur <http://www.vap-drome.fr> ou renseignement en mairie.

VAP, un projet citoyen qui cherche des relais !

Admr Peyrins – Génissieux - Haute Herbasse :

Le service de portage de repas a été créé en septembre 2010 avec 8 communes au lancement.

En septembre 2011, les communes de Crépol et de St Laurent D'Onay ont souhaité bénéficier de ce service.

La subvention des communes est de 0,48 euros par habitant pour deux années.

Au cours de l'année 2011, 6670 repas ont été distribués soit une moyenne mensuelle de 556 repas.

Pour l'année 2011, il a été distribué 352 repas sur la commune de TRIORS.

La moyenne d'âge des bénéficiaires du portage des repas est de 85 ans.

Ce sont les hôpitaux Drôme Nord qui réalisent la fabrication des repas, cette convention a été reconduite compte-tenu de la qualité des repas produits. Le prix des repas était de 4,17 € en 2011 et 4,25 € en 2012.

Nous devons remercier très sincèrement les salariés de l'ADMR qui effectuent les livraisons, ces salariés ont parcouru 14 400 km en 2011 soit une moyenne de 1 200 km par mois, chaque tournée fait 70 km.

Chaque jour, elles contrôlent les sacs avant le départ du centre hospitalier de Romans et assurent un lien social avec les personnes bénéficiaires de ce service.

Un véhicule neuf a été acheté pour pouvoir assurer ces livraisons en toute quiétude.

L'équilibre financier pour ce service demeure cependant fragile et la majorité des communes exprime la capacité de pouvoir à nouveau concourir financièrement si nécessaire en vue du maintien de cette activité qui permet sans aucun doute le maintien des personnes à domicile.

Etat Civil 2012**Naissances :**

Rachelle BOUTHERIN née le 20 février 2012

Çilem BULUT COMBET née le 27 juin 2012

Mariage :

Adrien MISSEMER et Annabelle COUSTAURY le 18 août 2012.

Décès :

René ASTIER décédé le 24 janvier 2012 à Romans

Marie Élise BLACHON décédée le 12 février 2012 à Romans.

ACCA de TRIORS

Matinée "boudin-Caillettes" le dimanche 17 février 2013 le matin à la Salle des Fêtes.
Le repas CHEVREUIL aura lieu le Samedi 30 Mars à la Salle des Fêtes
 (Ces infos seront distribuées dans vos boîtes aux lettres)

LES MULTIPATTES : club rando-pédestre

Triorais, venez nous rejoindre. Le siège du club est à Triors et nous comptons seulement sept Triorais sur 109 licenciés. Vous avez la possibilité d'effectuer deux randos "à l'essai" pour faire connaissance avec notre club avant de prendre votre licence.

Chez les Multipattes, pas de compétition, seules la bonne humeur et la convivialité priment. Un peu de marche aussi évidemment !!!

En ce moment, nous établissons les licences 2013 qui permettent de marcher dès maintenant.

- 44,60 euros pour une licence individuelle (IRA = Individuelle Responsabilité civile Accidents corporels)

- 79,10 euros pour une licence familiale (FRA = Familiale Responsabilité civile Accidents corporels)

Renseignements Jacqueline Chevalier 04 75 45 39 97

CLUB DE L'AMITIÉ

Mardi 18 décembre : Goûter de Noël

Mercredi 30 janvier 2013 à 11 H 00 : Assemblée Générale suivi d'un repas froid

Mardi 26 février 2013 : repas aux truffes.



**Troc aux plantes le 6
avril 2013 à la salle
des fêtes de 10h à 13H**

Jardiniers ou amateurs, mains vertes ou plaisir des yeux, même si vous n'avez rien à échanger... Vous êtes les bienvenus. Des tables seront mises à votre disposition pour partager vos graines, boutures, plants enracinés, bulbes, plantes d'intérieur, ... Pour tous renseignements: FRANCOISE TURC/ TEL:0643138372

SAINT-VINCENT2013: 20/21/22 Janvier 2013

Présidentes : **Françoise DEROUX** et **Nathalie JUILLET**

Vice-Présidents : **Isabelle** et **Jean-Marc COINDRE**

Assesseurs : **Marie-Noëlle** et **Jean-Paul PERNAUT**

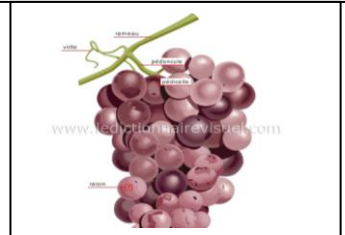
Bacchus : **Christiane** et **Jean-Noël BOSSAN**

Dimanche 20 Janvier : 11 h 00 : dégustation des bugnes et du vin blanc chez les Présidentes

Lundi 21 Janvier : Banquet de la Saint Vincent à la Salle des Fêtes,

Mardi 22 Janvier : Salade de croupes à la Salle des Fêtes,

Participez aux festivités de la Saint-Vincent, venez nombreux. Pour les repas, penser à vous inscrire assez tôt auprès de Nicole RENOIR Tél. 04 75 45 32 83.



LA PAROISSE ST JACQUES

En ces temps de fêtes qui approchent, les catholiques se préparent à fêter Noël. Deux cérémonies sont proposées le 24 décembre :

- à 17 h à Montmiral avec une crèche vivante;
- à 20 h à Châtillon Saint-Jean.

Le 25 décembre, la messe du jour de Noël a lieu comme d'habitude à 10h 30 à Génissieux.

Les chrétiens s'associent volontiers aux vœux de bonnes fêtes qui s'échangent en cette période de l'année. Mais surtout ils souhaitent à chacun d'être entouré, de pouvoir ressentir la chaleur de l'affection, de l'amitié. Qu'au-delà des difficultés économiques, nous sachions maintenir des relations faites d'attentions et de générosité. Bon Noël à tous !

Le Forum des associations s'est tenu le 8 septembre 2012 à TRIORS. Les associations des communes de Parnans, Châtillon St-Jean étaient invitées. Moment convivial qui s'est achevé par un apéritif offert par la municipalité de Triors organisatrice de ce forum.

SOU des ÉCOLES

Pour le marché de Noël du 25 novembre, nous avons eu beaucoup de monde. Les exposants comme les visiteurs ont apprécié l'organisation et la bonne ambiance.

Merci à notre "Papa Noël" d'être venu passer un bon moment en notre compagnie durant l'après-midi. Il faut dire qu'il était bien installé, au chaud, sur son trône. Merci également aux familles du sou des écoles qui nous ont aidés tout au long de la journée.

Rappel : Nous espérons vous voir nombreux lors de notre apéritif avec dégustation de comté qui se déroulera le **Vendredi 5 Avril 2013**, à la salle des associations à partir de 19 H 00.

Les commerçants présents sur la place de l'Europe chaque semaine

Retrouvez le petit panier de Loïc tous les samedis et les mercredis de 9h à 13h.

Fruits et légumes, toutes sortes de miels, jus et nectars, confitures et sirops, vinaigres, huiles de Noix, huile de noisette, produits à la truffe. Nous proposons aussi de la charcuterie Paysanne (sur commande).

Le Petit Panier de Loïc livre aussi dans les départements du Rhône et de la Loire suivant les commandes. La vente en ligne est exclusive aux miels, jus, nectars, confitures, vinaigres et sirops.

Nos horaires d'ouverture (même les jours fériés) :

Lundi, mardi, jeudi de 9h à 19h. Vendredi et dimanche de 9h à 14h.

Pour passer vos commandes : Lundi et mardi de 9h à 19h. Pour la charcuterie et les volailles : par téléphone. Pour les livraisons le matin ou l'après-midi : Mercredi, jeudi et vendredi.

Vente en ligne : www.lepetitpanierdeloic.com ou par téléphone au 06 38 58 17 74.

BOULANGERIE DEMAGALHAES JEAN MICHEL

LE VILLAGE 26750 ST MICHEL SUR SAVASSE Tél 0475027492

Nous serons présents sur la commune de Triors tous les samedis à partir de 11h00.

Nous vous proposons des pains variés, viennoiseries, pâtisseries, épicerie, produits frais, fruits, légumes etc.....

Vous pouvez également passer vos commandes pour Noël avec les bûches pâtisseries, bûches glacées, ou gâteaux d'anniversaire etc., soit directement au camion auprès de Monique, soit par téléphone.

Enquête publique

Suite à la demande de la Société BARD Frères en vue d'obtenir une autorisation d'extension d'une carrière située "La Réguinelle" à Châtillon St-Jean une enquête publique se déroulera du samedi 5 janvier 2013 au samedi 9 février 2013 inclus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture de la Mairie de Châtillon St-Jean.

Le Commissaire enquêteur recevra à la Mairie de Châtillon St Jean lors de ses permanences :

- Samedi 05 janvier 2013 de 8H30 à 11 H 30
- Mardi 08 janvier 2013 de 8H30 à 11 H 30
- Lundi 14 janvier 2013 de 8H30 à 11 H 30
- Mardi 22 janvier 2013 de 8H30 à 11 H 30
- Samedi 09 février 2013 de 9H00 à 12 H 00.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées en Mairie de Châtillon St-Jean, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête.

Vœux du Maire et de son conseil le 5 janvier 2013 à 18h30 à la Salle des Associations.

Tous les Triorais et Trioraises sont invités

L'accueil des nouveaux résidents à Triors sera programmé en février 2013

(L'invitation sera transmise par courrier nominatif)

Prochain conseil 28 janvier 2013 à 20h